



## **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Fêtes d'Etroeungt sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 6 avril 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER a donné procuration à Antoine BADIDI, Pascal PETIT, Christelle BLANDO a donné procuration à Pascal PETIT

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Laurence WATTEAU, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE a donné procuration à Sébastien SEGUIN

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etroeungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Brice AMAND, Maryse BERNARD a donné procuration à Freddy THERY, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Didier CARETTE, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT a donné procuration à Rémi LE ROUZIC  
Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT  
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**Objet de la délibération : Participation au financement d'un poste d'intervenant social à la gendarmerie d'Avesnes/Helpe**

Numéro de la délibération : DC\_2023\_047

Pièces jointes : Convention triennale de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie d'AVESNES-SUR-HELPE (9 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

- = - = - = - = - = - = - = - = -

Dans le cadre de ses missions de sécurité publique, les unités de la compagnie de gendarmerie d'AVESNES-SUR-HELPE sont appelées à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales.

L'installation d'un intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein même de ses locaux permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne, parallèlement au traitement par le gendarme de la situation l'ayant conduite à solliciter ce service de sécurité étatique.

Les missions confiées à l'ISG sont déclinées selon trois axes :

1. rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique et téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux ;
2. rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté ;
3. rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, services sanitaires...).

Le titulaire du poste occupera ses fonctions durant les jours ouvrés à la compagnie de gendarmerie d'AVESNES-SUR-HELPE.

L'AGSS de l'UDAF en qualité d'employeur est l'autorité hiérarchique de l'intervenant social, le commandant du groupement de gendarmerie départemental est l'autorité fonctionnelle.

**A la demande de la Sous-Préfecture, il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter une délibération autorisant le Président à signer la convention ci-jointe, qui serait conclue pour 3 ans : du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026.**

L'AGSS de l'UDAF procédera au versement du salaire de l'intervenant social.

L'État, le Département et les communautés de communes du Cœur de l'Avesnois et du Pays de Mormal s'engagent à financer le poste d'intervenant social.

**La contribution annuelle maximale à répartir s'élève à 55 500 € (18 500 € pour l'État, 18 500 € pour le Département du Nord, 9 250 € pour la 3CA, 9 250 € pour la CCPM)**

- = - = - = - = - = - = - = - = -

**Le Conseil de Communauté**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention triennale relative à l'affectation d'un intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie d'AVESNES-SUR-HELPE, du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026,
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tout document s'y rapportant et à veiller à sa bonne exécution.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,  
Nicolas DOSEN



*Publié sur le site Internet le 11/05/2023*

*Envoyé en préfecture le 11/05/2023*

*Reçu le 11/05/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230413-DC\_2023\_047-DE*